

Abonnez-vous

Accueil / Bretagne / Baden

Le nouveau PLU de la commune a été arrêté



La zone de Toulbroch, comme le bourg de Baden, font partie des zones à densifier. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

Modifié le 22/11/2018 à 00h02

Abonnez-vous à **Ouest-France** >

L'arrêté du Plan local d'urbanisme (Plu) a été voté à la majorité avec huit voix contre, et une abstention. Les personnes publiques associées ont trois mois pour l'étudier.

C'est en septembre 2015 que les élus du conseil municipal ont engagé la révision du Plan local d'urbanisme, (Plu).

Claire Biélak, du cabinet G2C, a expliqué aux élus les démarches réglementaires. Le Plu a été présenté au conseil municipal, lundi 5 novembre, en vu de son arrêté.

Projet d'aménagement et de développement durable

À l'issue d'un travail de diagnostic, les grandes orientations du Projet d'aménagement et de développement durable (Padd) ont été débattues lors du conseil du mois d'octobre 2017.

Le Padd s'appuie sur le Schéma de cohérence territoriale (Scot). Il s'articule autour de trois axes.

Le premier : soutenir un développement maîtrisé de la population en favorisant la qualité de vie. Dans cet axe est prévue la construction de 350 logements en dix ans, avec une population badennoise de 5 100 personnes à l'horizon 2028.

Le deuxième : mettre en place les conditions de la valorisation économique des potentialités locales (tourisme, nautisme, artisanat, agriculture, commerces, etc.). Et enfin, le dernier : préserver et mettre en valeur la qualité environnementale et les ressources du territoire.

Orientations d'aménagement et de programmation



Certains secteurs sont par ailleurs concernés par des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Elles portent notamment sur l'aménagement, l'habitat et les déplacements. Quatorze secteurs ont fait l'objet d'une OAP (douze à vocation habitat et deux à vocation économique).

Les OAP permettent d'orienter les futurs aménagements, mais ne constituent pas un plan d'aménagement précis.

Tout au long de sa procédure, le Plu a fait l'objet d'une étude environnementale.

Vote

L'arrêté du Plu a été voté à la majorité avec huit voix contre, et une abstention.

Le projet va être présenté aux personnes publiques associées (PPA) et consultées, à la commission départementale de préservations des espaces naturels agricoles et forestiers, ainsi qu'à la mission régionale de l'autorité environnementale de Bretagne.

Les PPA ont trois mois pour étudier le Plu et proposer d'éventuelles modifications. À la suite de cela, aura lieu une enquête publique qui se déroulera certainement à la mi-février ou mi-mars.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie. Les Badennois pourront le rencontrer sur rendez-vous.

#Baden

Partager cet article



La zone de Toulbroch, comme le bourg de Baden, font partie des zones à densifier.

L'actualité en vidéo : Rennes. « On me prive d'un médicament efficace contre le cancer »



Contenus proposés par Digiteka

Petites annonces

En continu

Une

Baden

